

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 002-212/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association "Emergence(s) compétences projets" dans le cadre du programme FSE Compétitivité territoriale et Emploi pour 2012

DHCS 12/7824/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération DEV 001-457/08/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

**Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012**

Parallèlement, Marseille Provence Métropole s'est vu octroyer par l'Etat la gestion d'une subvention du Fonds Social Européen axe 3.3.2 d'un montant de 1 035 000 euros (« agir en faveur des habitants des ZUS »).

C'est à ce titre que l'association « Emergence(s) compétences projets » gestionnaire du PLIE MPM Centre a mis en œuvre le projet intitulé « Chartes d'insertion avec le BTP ».

L'objectif est de se rapprocher de cette filière qui s'est beaucoup développée ces dernières années pour la mettre au service de l'emploi des habitants issus des quartiers sensibles.

Il s'agit de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi de premier niveau de qualification dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur la dynamique que connaît le secteur du BTP dans ces territoires :

- par de nombreux chantiers de construction privée engagés dans ces secteurs,
- par les opérations de rénovation urbaine programmées ou en prévision, notamment avec l'ANRU (qui est en fait une condition pour attribuer ses aides).

Des chartes locales d'insertion établies sur le modèle de celle qu'impose l'ANRU sont signées avec les donneurs d'ordre publics et privés pour l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, avec :

- un objectif d'insertion de 5% du nombre total des heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires,
- un objectif d'insertion de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans les recrutements des équipements réalisés dans ces quartiers.

Pour ce faire, l'association « Emergence(s) compétences projets » en charge de l'animation et de la gestion du PLIE MPM Centre, joue sur son territoire un rôle d'interface pour :

- faire valider le principe d'un volet de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public ou privé,
- repérer les opérations permettant la promotion de l'insertion et de l'emploi,
- rencontrer les interlocuteurs qualifiés,
- repérer sur les territoires en CUCS des publics de demandeurs d'emploi de longue durée, susceptibles d'être remis à l'emploi à l'occasion de ces chantiers et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement à l'emploi,
- conseiller les donneurs d'ordre pour l'introduction de clauses d'insertion dans leurs marchés,
- assurer la coordination technique des acteurs et la relation entre les publics, le service public de l'emploi et les entreprises,
- accompagner les entreprises adjudicataires dans la mise en œuvre des clauses, notamment en animant une cohorte de demandeurs d'emplois prescrits et validés en termes d'éligibilité par le service public de l'emploi,
- mettre au point la réalisation de l'engagement, notamment à travers le développement de l'insertion par l'activité économique (soutien aux entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI)),
- suivre et évaluer l'ensemble de la démarche,
- communiquer sur sa réalisation.

Pour la seule année 2011, 93 000 heures (dont plus de 15 000 pour les opérations ANRU) ont été enregistrées, soit une augmentation des heures réalisées de 35% environ par rapport à 2010.

Ces opérations ont permis la mise à l'emploi de plus de 160 personnes, habitant principalement les quartiers « politique de la ville ».

Le Fonds Social Européen prenant en charge une partie de la dépense, il est proposé au Conseil de Communauté de voter au titre des contreparties à ce programme européen une subvention de 50 500 euros pour 2012 à l'association « Emergence(s) compétences projets » gestionnaire du PLIE MPM Centre.

L'estimation du coût total du projet est de 96 800 euros répartis entre le FSE (46 300 euros) et la Communauté urbaine (50 500 euros).

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet de la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2008 approuvant une convention de mise en œuvre et de gestion de la subvention globale présentée au titre du programme opérationnel FEDER ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La convention de subvention globale du FSE axe 3.3.2 du 7 mai 2010;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de profiter du développement de la filière BTP pour le mettre au service des habitants des quartiers sensibles ;
- L'intérêt de promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;
- L'intérêt de s'appuyer sur l'association « Emergence(s) compétences projets » en charge de l'animation et de la gestion du PLIE MPM Centre pour mettre en œuvre ces chartes d'insertion obligatoires pour l'ANRU ;
- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole et les PLIE de son territoire d'émarger aux financements FSE compétitivité régionale et emploi

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée, avec l'association « Emergence(s) compétences projets » en charge de l'animation et de la gestion du PLIE MPM Centre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI